

Fiche d'information: Femmes en situation de handicap et violence



Introduction

La violence faite à l'égard des femmes en situation de handicap partage des caractéristiques communes avec la violence faite aux femmes en généralⁱ. Toutefois, les femmes en situation de handicap vivent des formes d'abus que les femmes non handicapées ne subissent pas. La violence à l'égard des femmes en situation de handicap n'est pas uniquement une sous-catégorie de la violence basée sur le genre. Il s'agit davantage d'un type de violence intersectionnelle combinant la violence basée sur le genre et la violence basée sur le handicap. Pour les femmes en situation de handicap, la confluence de ces deux catégories de violence se traduit par un taux très élevé de risque de violenceⁱⁱ.

Les femmes en situation de handicap subissent des abus émotionnels, physiques et sexuels perpétrés par une grande diversité de personnes, soit par leurs préposés et accompagnateurs, par les personnes qui prodiguent des soins de santé ainsi que par des membres de la famille et des étrangersⁱⁱⁱ. À titre d'exemple, elles peuvent être privées d'utiliser leur fauteuil roulant, leur canne, leur respirateur ou une autre aide technique^{iv}. Il n'y a presque pas de littérature disponible portant sur le risque d'abus, les expériences d'abus vécues par les femmes en situation de handicap et les obstacles empêchant les femmes en situation de handicap d'avoir accès à l'aide appropriée. Le manque d'attention sur le sujet de la part des chercheurs œuvrant dans les domaines du handicap et de la violence a jusqu'ici contribué à l'insaisissabilité du phénomène de victimisation des femmes en situation de handicap^v.

Selon Statistiques Canada:

- 55% des adultes en situation de handicap sont des femmes;
- Les femmes et les filles en situation de handicap représentent 13,3% de la population canadienne;
- 42% des femmes de plus de 65 ans affirment vivre avec des incapacités.

Taux élevés de violence

- Une étude de DAWN-RAFH Canada a démontré que malgré le fait qu'une femme canadienne sur cinq est en situation de handicap^{vii}, 40% des femmes en situation de handicap rencontrées rapportent avoir vécu de la violence au cours de leur vie^{viii}.
- Une autre étude indique que 60% des femmes en situation de handicap vivront de la violence au cours de leur vie adulte^{ix}.
- Considérant tous les crimes violents, incluant ceux commis par des conjoints, une étude canadienne démontre que 51% de femmes en situation de handicap ont été victimes de plus d'un crime violent pendant les 12 mois précédents en comparaison à 36% des femmes non handicapées^x.
- Les formes de violence dont sont sujettes les femmes en situation de handicap sont variées et comprennent la négligence, les abus physiques, sexuels et psychologiques ainsi que l'exploitation financière^{xi}.
- Les femmes et les filles handicapées courent un risque élevé de subir la violence sexuelle et d'autres formes de violence en raison de stéréotypes sociaux qui servent souvent à réduire leur pouvoir personnel par l'infantilisation, la déshumanisation et l'isole-

ment, ce qui les rend vulnérables à diverses formes de violence, y compris la violence institutionnelle ^{xii}.

- Les personnes ayant des incapacités mentales et des problèmes de comportement vivent de la victimisation à un taux quatre fois supérieur aux personnes ne présentant pas ces types d'incapacités ^{xiii}.
- Les femmes en situation de handicap sont exposées à des risques d'abus additionnels de la part des personnes leur prodiguant des soins et des services reliés à leurs incapacités ^{xiv}.
- Les femmes en situation de handicap sont plus sujettes d'être victimes de violence liée à la consommation d'alcool ou de drogues que les hommes en situation de handicap ^{xv}.
- La violence sexuelle vécue par les femmes en situation de handicap prend plusieurs formes telles que la violation de l'intimité, les mesures de contention et d'isolement, les fouilles à nu, le viol par un membre du personnel ou d'un patient/résident d'une institution, avortement forcé et la stérilisation forcée ^{xvi}.
- Une étude comparant les taux de cas d'agression sexuelle et physique chez les femmes en situation de handicap et les femmes non handicapées a montré que les femmes handicapées étaient quatre fois plus susceptibles d'avoir subi une agression sexuelle que les femmes non handicapées ^{xvii}.

La violence conjugale: Une réalité cachée

- Les chercheurs assument généralement que les femmes en situation de handicap n'ont pas de partenaires intimes faisant en sorte que la violence conjugale dans la vie de ces femmes demeure souvent invisible ^{xviii}.
- Les personnes en situation de handicap sont entre 50% et 100% plus à risque que les personnes non handicapées de vivre de la violence conjugale.
- Les partenaires masculins des femmes en situation de handicap sont environ 2,5 fois plus à risque de se comporter de façon à dominer leur partenaire et 1,5 fois plus enclins à adopter des comportements sexuels de domination que les partenaires masculins des femmes non handicapées ^{xx}.

Les obstacles à la dénonciation des abus

- Il existe de nombreux obstacles qui limitent les femmes en situation de handicap tels que la difficulté d'entrer en contact avec les services de refuge et d'intervention, les difficultés d'accès à l'information sur les services existants, les difficultés d'accès aux moyens de transport, la peur de perdre sa sécurité financière, son domicile et ses prestations sociales ainsi que la peur d'être institutionnalisée ^{xxi}.
- Les femmes en situation de handicap dénoncent moins les situations de violence dont elles sont victimes auprès de la police que les hommes en situation de handicap (49% des hommes comparativement à 30% des femmes). ^{xxii}
- Les femmes en situation de handicap peuvent craindre qu'elles ne seront pas crues ou perçues comme étant crédibles pour la police ou les cours de justice. Elles peuvent aussi penser qu'il n'y a pas de services appropriés disponibles. ^{xxiii}
- Dans les cas où les actes de violences sont commis par des préposés, des membres de la famille et/ou des amis, il est souvent considéré que le problème peut être réglé par le système de services sociaux. Il est plus rare que ces actes soient considérés comme des crimes devant être réglés avec la police et/ou le système de justice. ^{xxiv}
- En situation de violence conjugale, les femmes handicapées peuvent craindre de quitter leur agresseur à cause de la dépendance affective, financière ou physique et la peur de perdre la garde de leurs enfants peut empêcher les femmes handicapées de signaler les

abus. ^{xxv}

- Lorsqu'un incident est rapporté, les personnes en situation de handicap sont plus susceptibles d'affirmer qu'elles n'ont pas été satisfaites de la réponse de la police que les personnes non handicapées (39% comparé à 21%). ^{xxvi}
- Il est possible que les autorités ne prennent les mesures nécessaires pour répondre aux rapports de violence contre les femmes et les filles handicapées et les femmes handicapées peuvent éviter de signaler les cas d'abus, afin d'éviter des mesures discriminatoires, des représailles, l'institutionnalisation ou la perte éventuelle de soutiens économiques et autres. ^{xxvii}
- Les femmes handicapées qui sont issues de communautés autochtones ou rurales peuvent manquer de l'information sur l'accès aux services disponibles pour la prévention et la réponse à la violence et aux abus. ^{xxviii}
- Il peut prendre plus de temps pour une femme en situation de handicap avant de considérer de quitter un partenaire abusif puisqu'elle peut faire face à des obstacles tels que trouver un logement accessible, des services de soutien à domicile ainsi que des interprètes. ^{xxix}
- Une femme en situation de handicap sur dix a reçu le support qu'elle a demandé auprès d'un refuge ou d'une maison de transition pour femmes violentées. ^{xxx} Lorsqu'elles n'ont pas reçu le support nécessaire, c'est souvent à cause des problèmes au niveau de l'accessibilité des services offerts. ^{xxxi}
- Moins du quart (22%) des refuges offrent un équipement de communication ATS (ex: téléphone ATS) pour les personnes ayant des incapacités auditives; 14% offrent des services d'interprétariat en langue signée, 17% ont du matériel disponible en gros caractères et 5% ont du matériel en Braille. ^{xxxii}

ⁱ International Network of Women with Disabilities (INWWD), Document on Violence against Women with Disabilities, 2010, p.11.

ⁱⁱ *Ibid.*, p.7.

ⁱⁱⁱ Young et al., op.cit; Nixon, J. (2009) "Domestic violence and women with disabilities: locating the issue on the periphery of social movements", *Disability & Society*, 24 (1), 77 – 89.

^{iv} Brownridge, D.A. (2006) "Partner violence against women with disabilities: prevalence, risk, and explanations", *Violence Against Women*, 12 (9), p.819.

^v Curry, M. A., Hassouneh-Phillips, D., & Johnston-Silverberg, A. (2001). "Abuse of women with disabilities: An ecological model and review", *Violence Against Women*, 7, 60-79.

^{vi} Haniff-Cleofas, R & Khedr, R. (2005), "Women with Disabilities in the Urban Environment", *Women and Urban Environments*.

^{vii} Statistics Canada, Participation and Activity Limitation Survey (PALS), 2006.

^{viii} Masuda, S. & Ridington, J. (1992), *Meeting Our Needs: An Access Manual for Transition Houses*. Vancouver, British Columbia: DAWN Canada.

^{ix} Roeher Institute (1995), *Harm's Way: The Many Faces of Violence and Abuse Against Persons With Disabilities*. Toronto.

^x Perreault, S. (2009), *Criminal Victimization and Health: A Profile of Victimization Among Persons with Activity Limitations or Other Health Problems*. Ottawa, Ontario: Canadian Centre for Justice Statistics, p.10

^{xi} Ortoleva, Stephanie and Lewis, Hope, Forgotten Sisters- A Report on Violence Against Women with Disabilities: An Overview of its Nature, Scope, Causes and Consequences (August 21, 2012). Northeastern University School of Law Research Paper No. 104-2012. Available at SSRN: <http://ssrn.com/abstract=2133332>

^{xii} *Idem*,

^{xiii} *Idib.*, p.8.

^{xiv} Education Wife Assault (2001), Tips for Women's Service Providers Working with Women with Disabilities, p.4.

Li, L., Ford, J. A., & Moore, D. (2000). An exploratory study of violence, substance abuse, disability, and gender. *Social Behavior and Personality*, 28, 61-72.

^{xvi} International Network of Women with Disabilities (INWWD), Document on Violence against Women with Disabilities, 2010, p. 8.

^{xvii} Martin, S. L., Ray, N., Sotres-Alvarez, D., Kupper, L. L., Moracco, K.E., Dickens, P. A., Scandlin, P., & Gizlice, Z. (2006). Physical and sexual assault of women with disabilities. *Violence Against Women*, 12, 823-837.

^{xviii} Barnett, O., Miller-Perrin, C. L., & Perrin, R. D. (2005). *Family violence across the lifespan: An introduction*

(2nd ed.). Thousand Oaks, CA: Sage. (pp. 353-354)

^{xix} Perreault, S. (2009), *Criminal Victimization and Health: A Profile of Victimization Among Persons with Activity Limitations or Other Health Problems*. Ottawa, Ontario: Canadian Centre for Justice Statistics, p.10.

xx Brownridge, D.A. (2006) "Partner violence against women with disabilities: prevalence, risk, and explanations", *Violence Against Women*, 12 (9), p. 818.

xxi International Network of Women with Disabilities (INWWD), Document on Violence against Women with Disabilities, 2010, p.8.

xxii Perreault, S. (2009), *Criminal Victimization and Health: A Profile of Victimization Among Persons with Activity Limitations or Other Health Problems*. Ottawa, Ontario: Canadian Centre for Justice Statistics, p.10.

xxiii *Idem*.

xxiv International Network of Women with Disabilities (INWWD), Document on Violence against Women with Disabilities, 2010, p.8.

xxv Ortoleva, Stephanie and Lewis, Hope , *Forgotten Sisters- A Report on Violence Against Women with Disabilities: An Overview of its Nature, Scope, Causes and Consequences* (August 21, 2012). Northeastern University School of Law Research Paper No. 104-2012. Available at SSRN: <http://ssrn.com/abstract=2133332>

xxvi Perreault, S. (2009), *Criminal Victimization and Health: A Profile of Victimization Among Persons with Activity Limitations or Other Health Problems*. Ottawa, Ontario: Canadian Centre for Justice Statistics, p.10.

Le Réseau d'action des femmes handicapées (DAWN-RAFH) Canada DAWN-RAFH Canada est une organisation nationale féministe, trans-handicap dont la mission est de mettre fin à la pauvreté, l'isolement, la discrimination et la violence subie par les femmes handicapées du Canada. La mission de DAWN-RAFH Canada est de mettre fin à la pauvreté, à l'isolement, à la discrimination et à la violence que connaissent les femmes handicapées. DAWN-RAFH Canada est la seule instance nationale qui se consacre spécifiquement à la défense des droits des filles et des femmes sourdes ou handicapées du Canada ainsi qu'à leur avancement et à leur intégration pleine et entière à la société. Notre orientation stratégique globale repose sur l'implantation d'actions novatrices, l'établissement de partenariats et l'instauration de réseaux visant à amener les différents paliers gouvernementaux, les organismes travaillant à la promotion des personnes handicapées ou des femmes ainsi que les autres intervenants concernés à prendre en considération nos problématiques prioritaires et à œuvrer à leur résolution. (www.dawncanada.net)